

ETUDE DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LA COMMUNE DE GRAND-RIVIÈRE

tubes passifs

OBJECTIFS :

- Evaluer la quantité de dioxyde d'azote NO₂ dans l'air, traceur de la pollution automobile, présente sur différents sites de Grand-Rivière, permettant d'établir une cartographie de ce polluant dans cette zone
- Confronter les résultats obtenus avec les normes environnementales en vigueur

CONTEXTE DE L'ÉTUDE :

Depuis 2000, Madininair réalise la surveillance réglementaire de la qualité de l'air en Martinique, conformément aux exigences européennes, nationales et locales. Outre la surveillance réglementaire, Madininair réalise également des campagnes ponctuelles de mesure du dioxyde d'azote sur l'ensemble du territoire afin de cartographier la pollution automobile et de suivre son évolution.

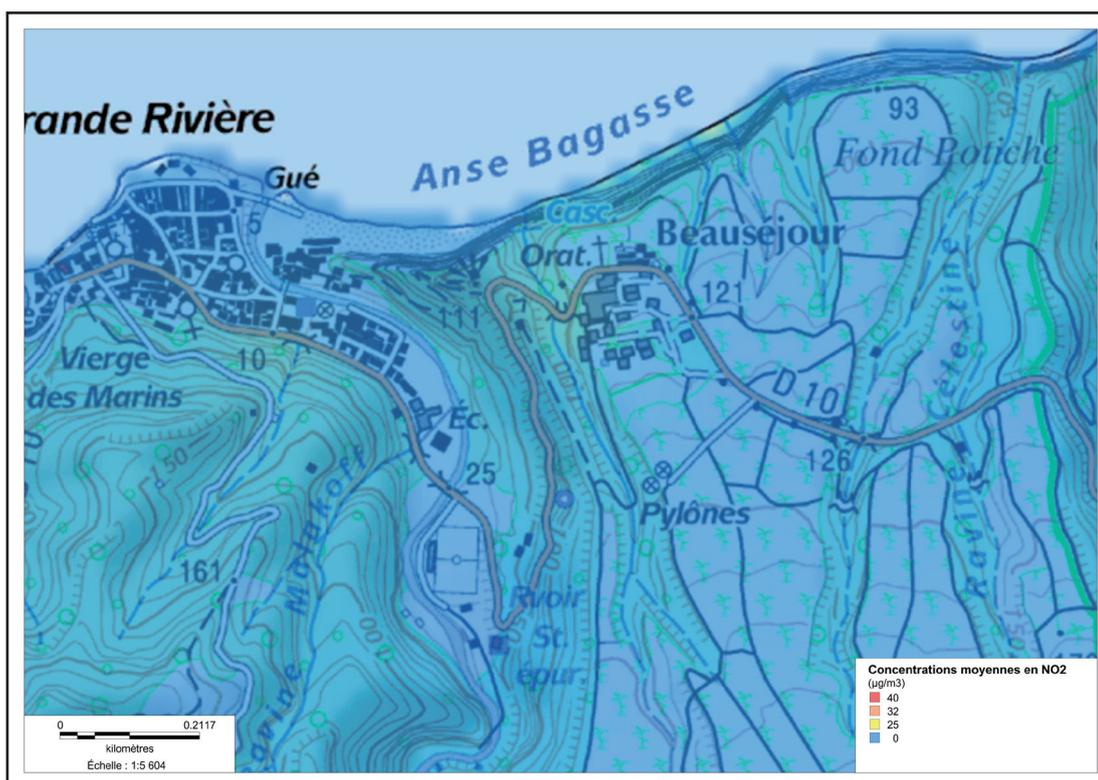
C'est avec cet objectif qu'une étude a été réalisée dans la commune de Grand-Rivière. Cette étude permet d'évaluer l'impact du trafic dans cette zone, de renseigner et compléter les plans et programmes tels que le Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air, le Schéma Régional Climat Air Energie de la Martinique, mais également de fournir une aide éventuelle à la Ville de Grand-Rivière sur des projets concernant l'urbanisme, les transports ou l'environnement...

MATÉRIELS ET MÉTHODES :

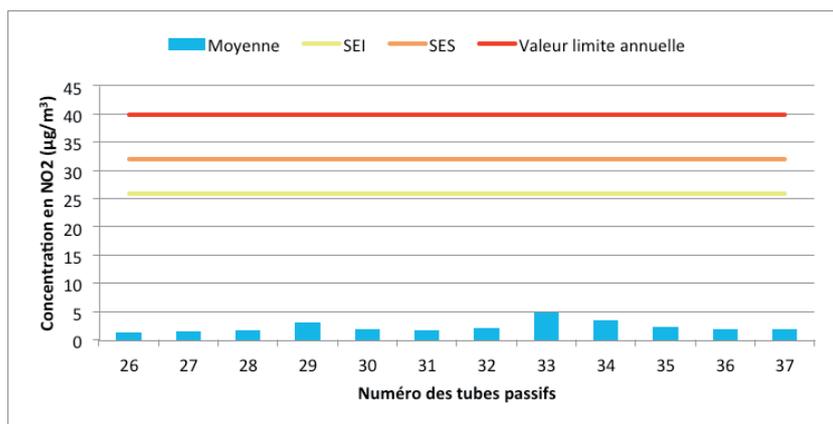
- prélèvement de NO₂ par tubes passifs
- 4 campagnes successives selon le calendrier suivant :

campagne 1	campagne 2	campagne 3	campagne 4
du 12/11/2015 au 26/11/2015	du 26/11/2015 au 10/12/2015	du 10/12/2015 au 23/12/2015	du 23/12/2015 au 12/01/2016

RÉSULTATS



Cartographie des concentrations moyennes en NO₂ (µg/m³) sur la commune de Grand-Rivière lors des 4 campagnes du 12/11/2015 au 12/01/2016



Concentrations moyennes en NO₂ (µg/m³) aux différents points de mesure sur la commune de Grand-Rivière

Les concentrations moyennes enregistrées sont faibles. La concentration la plus élevée est observée au point de mesure 33 sur la départementale 10 avec une moyenne sur les 4 campagnes de 4.6 µg/m³.

L'ensemble des valeurs est donc bien en dessous de la valeur limite pour la protection de la santé de 40 µg/m³ et les seuils d'évaluation ⁽¹⁾. Ainsi, le risque de dépasser les normes environnementales en NO₂, pour une mesure effectuée toute l'année, est considéré comme faible.

CONCLUSION

L'étude qui a été menée a permis d'évaluer la quantité dans l'air de dioxyde d'azote NO₂, traceur de la pollution automobile, sur différents sites de la commune de Grand-Rivière.

Les concentrations mesurées lors de cette période sont faibles et respectent largement la valeur limite annuelle pour la protection de la santé. Le risque de dépasser cette valeur limite pour une mesure annuelle est faible sur la commune de Grand-Rivière.

Toutefois, un renouvellement de cette étude permettrait de visualiser l'évolution des concentrations en NO₂.



⁽¹⁾ Les Seuils d'Evaluation Supérieurs (SES) et Seuils d'Evaluation Inférieurs (SEI) établis par la directive européenne 2008/50/CE, définissent le risque de dépasser la valeur limite annuelle.

- Le risque est élevé si les concentrations mesurées pendant 14% du temps de l'année sont supérieures au SES. Dans ce cas, la directive oblige à la mise en place d'une mesure fixe pour évaluer la qualité de l'air ambiant.
- Le risque est faible si les concentrations mesurées pendant 14% du temps de l'année sont inférieures au SEI. Alors, il est suffisant, pour évaluer la qualité de l'air ambiant, d'utiliser des techniques de modélisation ou d'estimation objective.
- Le risque est moyen si les concentrations mesurées pendant 14% du temps de l'année sont situées entre le SES et le SEI. Il est permis, pour évaluer la qualité de l'air ambiant, d'utiliser une combinaison de mesures fixes et de techniques de modélisation et/ou de mesures indicatives.

Etude réalisée par :

Avec le soutien de la Ville de Grand-Rivière



Madininair

31 route de Didier 97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 60 08 48 - Fax : 0596 71 32 02
contact@madininair.fr
<http://www.madininair.fr>